



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux publics

Question écrite n° 107875

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la dégradation des conditions de travail du personnel soignant dans la fonction publique mise en exergue par une enquête diligentée par la fédération CFDT santé-sociaux. Il ressort de celle-ci que les professionnels dénoncent des situations à risque autant pour les soignants que pour les soignés. Des témoignages, adressés aux agences régionales de santé, pourraient, selon le syndicat, servir de base à l'ouverture de négociations avec votre ministère et les différents employeurs. En effet, la suppression massive des postes dans les établissements de santé a abouti à une dégradation des conditions de prise en charge des patients alors que, déontologiquement, ces établissements doivent garantir la qualité et la sécurité des soins à chacun. Mais elle a aussi entraîné la souffrance des soignants, confrontés à un manque d'effectifs et de moyens matériels, d'où leur détresse, soulignée par l'enquête, face à l'impossibilité, dans des services surchargés, de répondre avec disponibilité et efficacité aux besoins des patients. Il apparaît que leur propre santé est également en jeu alors que les secteurs sanitaire, social, médico-social doivent être un modèle de la prévention des risques professionnels tant physiques que psychologiques. Par conséquent, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de répondre aux besoins humains et matériels des établissements de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107875

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4747

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)